

# CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du jeudi 17 février 2022

## Compte rendu

sous réserve d'approbation par le conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Christophe FEVRE, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Sabine LEROY, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Christian NOIR, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES

Secrétaires de séance : Pascale BERTHET et Pascale SALET

Ouverture de la séance à 20h00

### 1/ Approbation du Compte Rendu du 25 janvier 2022

Aucune observation.

Approuvé à l'unanimité.

### 2/ GRANGES SUR BAUME : présentation du projet par Mme GOYOTON (paysagiste concepteur – cabinet « *Tant qu'il y aura des rues en herbe* » du projet d'aménagement du village

En introduction le Maire précise que cette étude s'inscrit dans une double volonté : « *rendre Granges sur Baume plus attractif pour les touristes et garder la tranquillité du village pour ses habitants* ». En tant que balcon des reculées et de Baume Les Messieurs, les touristes doivent être incités à venir à Granges sur Baume et circuler ensuite sur d'autres lieux le Pays des Lacs, Baume Les Messieurs, Château Chalon, ... Ainsi, cette étude réfléchira entre autres aux modalités de déplacements piéton et véhicule et proposera des idées paysagères innovantes et favorables tant à l'accueil qu'à la qualité de vie des habitants. Par le récent accord entre les Communautés de Commune de la Bresse Haute Seille et d'ECLA, ces propositions seront ensuite présentées dans le cadre du projet « Grand site de France » pour obtenir un soutien financier, sinon les aménagements seront financés par Hauteroche.

Puis Madame Yolande GUYOTON présente ses réalisations, compétences et modalités de travail, en tant que Paysagiste Conceptrice. Depuis 25 ans, elle intervient soit en tant que maîtrise d'ouvrage, soit en tant qu'assistance à la maîtrise d'ouvrage et aussi en tant que conseiller de l'état pour la DREAL, la DDT de la région Auvergne Rhône-Alpes.

La démarche de Mme Y. GUYOTON s'appuie sur 3 valeurs fortes :

- Étudier l'accueil dans sa globalité et non pas seulement répondre à des problèmes car « *les résultats ne seraient que des pansements sur une jambe de bois* »
- Intégrer le point de vue des habitants pour qu'ils soient fiers des propositions finales et s'y reconnaissent
- Dépasser son point de vue d'expert pour l'enrichir par les valeurs qui comptent pour les habitants de Granges sur Baume et les élus d'Hauteroche.

Sa prestation comprend 4 phases :

1. Une réunion publique de présentation de l'étude avec les habitants de Granges sur Baume et les élus d'Hauteroche.

Celle-ci permettra aussi de prédéfinir un groupe d'habitants volontaires et intéressés pour y coopérer, et de débiter la réflexion sur les thèmes à investir.

**Cette réunion se tiendra le 10 mars 2022 à 20h à la salle communale de Granges/Baume**

Les élus d'Hauteroche entameront une première réflexion, le jeudi 24 février à 20h, salle du conseil à Crançot.

## 2. Un diagnostic sur les enjeux du tourisme à Granges et les pistes à explorer, sera produit

- A partir de son analyse de documents sur le foncier, les contraintes exigées par les Bâtiments de France, les espaces publics et privés, les points d'intérêts architecturaux, historiques, les mobilités existantes
- A partir de la rencontre d'acteurs locaux, de référents de la vie à Granges et d'acteurs institutionnels
- A partir d'échanges avec un groupe d'habitants volontaires et d'élus (réunion de 2 h), choix d'1 à 3 thèmes porteurs de ce qui fait valeur et sens aux habitants de Granges/Baume.

Mme GUYOTON produira le rapport du diagnostic, accompagné d'une cartographie. Il sera présenté et discuté en Conseil Municipal et auprès des habitants participants volontaires

## 3. Une co-production en atelier

Mme GUYOTON animera ensuite une réunion avec les habitants volontaires et des élus pour exposer les ambitions retenues du projet d'accueil touristique. Ces ambitions, appelées Objectifs de Qualité Paysagères (OQP), serviront de support au travail en atelier.

Deux ou trois ambitions (ou OQP) seront dégagées et aboutiront chacune à un atelier. Leurs participants produiront des idées paysagères favorables tant à l'accueil touristique qu'au maintien de la qualité de vie des habitants. Chacune des idées produites donnera lieu à une fiche action.

## 4. Une production par Mme GUYOTON d'un programme d'actions

Les idées paysagères abouties et coproduites en atelier seront déclinées dans un programme d'action, et rédigé dans un rapport final. Une réunion publique permettra de les présenter et de les débattre.

L'ensemble de cette étude se terminera en fin d'année 2022.

## **3/ Échange commune/Mercier-Ligier**

Pour augmenter la visibilité d'accès de la rue de la Grillère, l'angle de la parcelle appartenant à M. et Mme Mercier-Ligier sera rectifié. En compensation, la commune cédera au propriétaire une surface de valeur équivalente à l'autre angle de cette même parcelle.

En conséquence, des frais de notaire et de géomètre seront partagés.

Approuvé à l'unanimité.

Le conseil charge le maire de contacter le géomètre et signer les documents.

## **4/ Déclassement et désaffectation de l'atelier communal de MIREBEL**

L'atelier a été entièrement vidé. Pour les besoins de la vente, le bâtiment doit être déclaré déclassé et désaffecté.

Une délibération est nécessaire pour valider le déclassement de cet atelier

Accord à l'unanimité

Le conseil charge le maire de contacter le géomètre et signer les documents.

## **5/ Vente de l'atelier communal de MIREBEL**

Le compromis de vente a été accepté par M. Antonio PAZOS PLATAS et Mme Raluca POSTELNICU, dentistes aux Arcs, au prix de 43 000€ net vendeur.

Une délibération est nécessaire pour signer le compromis

Demande au Conseil Municipal,

Accord à l'unanimité

Le conseil autorise le maire à signer les documents nécessaires au compromis.

*Remarque : Il ne s'agit pour l'instant que d'un compromis et l'acquéreur potentiel peut encore se rétracter. Le maire conseille donc aux personnes éventuellement intéressées de se faire connaître rapidement en mairie.*

## **6/ Mutuelle et prévoyance des salariés**

Le maire présente les nouvelles mesures à appliquer en matière de protection sociale complémentaire en matière de santé et de prévoyance en faveur des salariés de la commune.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les employeurs publics et territoriaux doivent contribuer obligatoirement à la prise en charge de la protection sociale souscrite par leurs salariés en matière de santé et de prévoyance.

- A compter du 01/01/2026 et à hauteur de 50% du montant de référence en matière de santé.
- A compter du 01/01/2025 et à hauteur de 20% du montant de référence en matière de prévoyance.

Il s'agit aujourd'hui d'une simple communication obligatoire permettant de réfléchir dès à présent sur ce sujet.

A noter que la commune participe déjà à hauteur de 12€ par mois par agent.

## **7/ Questions et informations diverses**

### **MIREBEL**

- Les travaux de MIREBEL avancent réellement, du fait de l'absence de roche.
- Le dossier de demande de subvention pour l'installation d'une aire de covoiturage à MIREBEL est très coûteux en temps de rédaction et d'échange avec le financeur.
- A l'inverse, la demande de subvention pour l'aménagement de l'aire de bus à MIREBEL a été rédigée sans difficulté, et elle sera sans doute accordée par le financeur

### **GRANGES SUR BAUME**

- Constat de l'arrivée d'eaux de la voirie chez Mme B. JACQUIN. 80% de ces eaux ne sont pas absorbés par la grille devant cette maison, sachant que l'autre grille devant la borne incendie est inefficace, car c'est un puits perdu. Les travaux seront engagés dans le cadre de la révision du réseau des eaux usées du village.
- Une des 2 tables de pique-nique stockées à CRANCOT sera installée dans l'aire de stationnement des camping-cars de GRANGES SUR BAUME. La deuxième table sera installée à MIREBEL.

### **CRANÇOT**

- Signalement concernant le banc situé face au belvédère : les boulons des vis ressortent et posent des problèmes de sécurité. Les employés communaux auront en charge de réparer le banc.
- Les travaux peinture de la salle communale vont se terminer le 25 février 22. Ils ont été retardés, car la mise en peinture des toilettes et du hall n'était pas prévue dans le devis d'origine. Le plateau du bar a été entièrement refait par les employés municipaux.
- Le nettoyage complet de la salle, des toilettes et du hall sera réalisé le 1<sup>er</sup> et 2 mars 2022. Le nettoyage des appareils de cuisine (frigo lave vaisselles, cuisinière) sera également réalisé dans cette même période.
- Constat que des poules continuent de divaguer devant les magasins et chez des habitants de CRANCOT ; leurs déjections posent des problèmes d'hygiène de ces lieux. Un rappel pour clôturer efficacement leur espace sera adressé à leur propriétaire